

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 FÉVRIER 2021 À 18H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s:

Mme DECERF Florence, Mme LICOUR Claudine, M. FOURNET Freddy, M. LANGLOIS Rémi ; Mesdames BELLEBOUCHE Dominique, DUFLOS Martine, LANCKRIET Céline ; Messieurs LEFEBVRE Hervé, VASSEUR David ;

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir :

Mme BOGAERTS Francine à M. FOURNET Freddy ; M. FONTAINE Vincent à M. DELATTRE Gilles ; M. TALVA Michaël (arrivé à 19h) à M. VASSEUR David ;

Absent(e)s : Mme SENÉ Sabine ; M. BLONDEL Fabrice

➔ Présents : 10 – Absents : 2 - Pouvoirs : 3 puis 2 à partir de 19h

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.

Mme Licour Claudine a été élue secrétaire de séance.

1-Devis poste de relevage rue Hédicourt (2021.02.01EAU)

M. le Maire distribue des plans afin de se rendre compte de la position des travaux. La société TDE a nettoyé le poste lorsqu'elle est venue installer la pompe.

Les pompes ont beaucoup souffert à cause des lingettes. Les hélices se bloquaient fréquemment. La remise en état du poste de relevage prend en considération cet aléa en installant une hélice plus performante. Toutefois, il serait judicieux d'éviter de jeter les lingettes dans les eaux usées.

M. le Maire propose le devis de TDE à hauteur de 5.977,20 € HT, soit 7.172,64 € TTC.

Vote 13 pour

2- Devis élagage thuyas école maternelle (2021.02.02BP)

Il a été demandé un devis pour élaguer les arbres de l'école maternelle. L'élagage s'effectuera à 5m de haut en taille douce. Les employés communaux évacueront les branchages. Le montant du devis de LD Paysages est de 1.350 € HT, soit 1.620 € TTC.

Vote 13 pour

3- Devis gravillonnage partie de la rue Hédicourt (2021.02.03BP)

M. le Maire a expliqué profiter de la présence de la société STPA qui s'occupe actuellement de la déconnexion des eaux pluviales pour demander un devis concernant le gravillonnage de la partie haute de la rue Hédicourt. Il s'élève à 5.621,72 € HT, soit 6.746,06 € TTC.

Vote 13 pour

4- Zone de développement éolien sur le territoire

M. le Maire a rencontré un représentant de la société VALECO, producteurs d'énergies renouvelables. Il a été sollicité comme tous les maires de l'intercommunalité concernant une potentielle implantation d'éoliennes sur le territoire. M. le Maire distribue une carte et indique qu'il y aurait trois emplacements possibles pour des éoliennes de 5 mégawatts et 125 mètres de haut. Ces éoliennes rapporteraient une somme non négligeable à la commune.

Toutefois, à la fin de son exposé, des conseillers s'opposaient déjà à ce projet, arguant sur les nuisances sonores, sur le développement d'éventuelles maladies et sur la mort de tous les animaux nocturnes qui se prennent dans les hélices.

Le conseil étant partagé sur le sujet, il sera revu ultérieurement avec des informations complémentaires.

➔Reporté

(Arrivée de M. TALVA)

5- Demande école Saint-Martin (2021.02.04BP)

L'école Saint-Martin demande 875,59 € pour la participation de frais de scolarisation d'un enfant habitant Saint-Sauveur. Cette participation a été instaurée par la loi CARLE pour rétablir l'équilibre financier entre les écoles privées et publiques. Or, la commune dispose de capacité suffisante pour accueillir les enfants. Elle assure un service de restauration et de garde d'enfants. L'enfant concerné n'a pas de fratrie déjà scolarisé dans cet établissement amiénois. Et aucune raison médicale ne justifie la scolarisation hors Saint-Sauveur. Pour toutes les raisons évoquées, le conseil municipal s'oppose à payer la somme demandée par l'école Saint-Martin

Vote 13 contre

6- Création poste attaché (2021.02.05BP)

M. le Maire rappelle que Karine DELAHAYE avait été inscrite sur la liste d'aptitude des attachés territoriaux dans le cadre des promotions internes. Le conseil avait validé son avancement de grade mais la procédure avait été suspendue puisque Mme Delahaye est partie en détachement. Puisqu'elle a réintégré le personnel, la procédure peut reprendre. Il faut donc prendre une délibération pour valider la création du poste d'attaché qui sera effectif à compter du 1^{er} avril pour tenir compte des deux mois de publications auprès du centre de gestion.

Vote 13 pour

7- Info Travaux

Les travaux connaissent en ce moment des périodes d'arrêt dues aux conditions climatiques difficiles. Mais les entreprises font ce qu'elles peuvent pour tenir les délais.

Rue Roger Salengro : les caissons ont été mis en place. Il faut maintenant attendre la stabilisation du terrain avant d'installer le terrain de boules. Ensuite, un paysagiste interviendra pour l'engazonnement.

Rue Pierre Brossolette : Les nouveaux branchements sont en place. Lors des travaux de réaménagement, Veolia a trouvé 4 branchements en plomb qu'il a fallu changer.

Rue Hédicourt : La chaussée empierrée a été installée. Le chemin qui sera repris ultérieurement a été nivelé. Après la période de dégel, la société procédera au gravillonnage.

Pour l'instant, le chantier est arrêté jusqu'au 24 février par ordre de service. Il reprendra en fonction des conditions climatiques plus favorables. D'ailleurs, les barrières de dégel ont provoqué des difficultés à des sociétés comme Comlev, leurs camions ne pouvant plus circuler.

8- Info ZAC

M. le Maire énumère les différentes avancées sur les permis accordés et les acquisitions de terrains de la zone d'activités :

- * le permis ASD est accordé
- * les chantiers ECF, Quadyland, ACCORE, CJC sont en cours
- * La plateforme ECF a reçu la visite des gens du voyage. 35 caravanes avaient investi le terrain. Le propriétaire de la parcelle, la CCNS ainsi que la commune ont porté plainte. M. Le Maire a d'ailleurs sollicité les services de la Préfecture car il y avait violation de propriété privée.
- * Le terrain Valcity est en cours de viabilisation. Valcity n'a pas payé cher le terrain mais s'était engagé à effectuer toutes les viabilisations.
- * Le chantier JBD, groupe Auchan, (6ha) devrait bientôt commencer.
- * Les terrains initialement envisagés par TBO et STA ont été redistribués car les sociétés ne donnent pas suite (malgré des relances du notaire). Ils ont été redistribués à Martelle Pro et Domeco.

Il reste un terrain de 3.000 m² sur l'ensemble de la ZAC.

9- Info masques

La Préfète a pris un arrêté pour rendre le port du masque obligatoire sur tout le territoire de la communauté de communes Nièvre et Somme, dont Saint-Sauveur fait partie.

Les conseillers ont exprimé leur étonnement de ne pas avoir été alertés. Il faudrait insérer l'information sur le site. Mme Bellebouche estime que la population aurait dû être informée. Et il n'y a pas que les habitants, il y a les personnes de passage. Il faut donc communiquer aux grands axes de la commune par le biais de panneaux. Ils seront posés dès lundi.

10- Info CCNS

Dorénavant, le compte rendu de la CCNS va être adressé à la mairie, et il devra être redistribué à tous les conseillers. Mme Licour survole les sujets qui ont été abordés en réunion communautaire.

11- Info Convention pour l'autorisation du Droit des Sols

Une convention tripartite a été signée entre Amiens Métropole, la CCNS et la commune de Saint-Sauveur afin de faciliter l'instruction des permis de construire et des déclarations de travaux.

Le traitement de chaque acte d'urbanisme reviendrait à 350 €, il est pris en charge par la CCNS. Le service mutualisé proposé par Amiens Métropole permet de faire des économies et il est plus que satisfaisant.

12- Tarification de Véolia - EAU

M. le Maire s'est rendu à une réunion concernant les tests effectués dans le cadre du suivi du virus du Covid dans les eaux usées. Le coût du traitement est supporté par le syndicat intercommunal du traitement des eaux (SITE). D'ailleurs, les boues produites en début d'année 2020 n'ont pas pu être épandues. Il y a eu un surcoût de traitement de ces boues supporté par le S.I.T.E. Aujourd'hui, la solution a été trouvée, les boues sont chaulées.

Le prestataire Véolia avec qui la commune de Saint-Sauveur a un contrat pour des services définis est amené à facturer en supplément chaque nouvelle proposition d'amélioration ou de changement.

A titre d'informations, voici les différentes tarifications présentes sur une facture :

Prix consommateur part distributeur : 0,68 € HT

Part communale : 0,45 €/ M³

Taxes de réservation : 0,1 €

Redevance assainissement : 1,20 € HT

Il y a par ailleurs 45 € de frais de mise en service, 25 € de frais d'ouverture ou fermeture de compte et 10 € de frais de duplicata de factures.

13- TBO (Eloy)

Il a été adressé une lettre concernant la mise à disposition du terrain près de la base nautique. L'intercommunalité a également adressé un courrier pour signifier qu'il ne pourrait plus prétendre à une parcelle sur la ZAC étant donné qu'aucune suite n'avait été donnée au projet. A ce jour, la société TBO n'a plus de terrain sur la ZAC. La société recherche un autre terrain, soit envisager l'achat du terrain de M. Jouy, mais ce terrain est en zone N, donc non constructible. Il sera possible de stocker des bennes.

14- Logements communaux

* L'association titulaire, s'occupant dorénavant de M. Hubaud Éric, s'occupera de vider la maison d'ici la fin du mois de février. L'état des lieux aura lieu début mars.

* Un logement s'est libéré rue Maurice Garin. La commission d'attribution s'est réunie le 18 février pour proposer des noms à la SIP. Une réunion est prévue le 25 février pour l'attribuer.

14- Chauffage – travaux vieille école (2021.02.06BP)

Des travaux de plomberie, de remise aux normes et de pose sont à prévoir sur le chauffage de la vieille école car le ballon d'eau chaude ne fonctionne plus. Un devis a été demandé à Dambreville, intervenant fréquemment sur cette chaudière. Le montant est de 4.868,47 € HT, soit 5.842,16 € TTC

Vote 13 pour

14- Chauffage – travaux école primaire (2021.02.07BP)

Des travaux de plomberie et de remise aux normes sont à prévoir sur le chauffage dans le bureau de la directrice à l'école primaire. Les canalisations existantes sont bouchées. Un devis a été demandé à Dambreville. Les travaux s'effectueront pendant les vacances scolaires. Le montant est de 780,10 € HT, soit 936,12 € TTC

Vote 13 pour

=> Le défilé carnavalesque et la crêpes party sont annulés. Le maquillage des enfants n'est pas possible. Les protocoles liés à la crise sanitaire sont de plus en plus stricts.

=> Il a été convenu de mettre en place des « flash memo » pour les conseillers afin de les informer au mieux et le plus rapidement possible.

Prochain conseil : JEUDI 18 MARS 2021 à 20H00

Le Maire

Le Conseil Municipal

